

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 05 mars 2019****Délibération 26 .2019.03.05****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 29 absents : 20

Procuration : 0

Qui ont pris part au vote 29

Pour 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 13/02/2019

Domaine : Compétence

Environnement

L'an deux mil dix-neuf le cinq mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean – Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeannine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jean-Yves BUCHOT, Marie –Agnès GADIOLET, Fabien BENACCHIO, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Claude ROZ, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Paul COULON, Françoise DUBOCAGE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

ABSENTS : Cécile BESNIER - TRECOURT, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Patrick NIEL, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BENACCHIO.

Objet : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2018 du service assainissement non collectif et celui du service assainissement collectif

Considérant la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2018 du service assainissement non collectif et celle du rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour l'année 2018 du service assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

APPROUVE à l'unanimité chacun des rapports présentés.

PREND ACTE que les rapports seront tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 07/03/2019
et publication ou notification du 07/03/2019

Pour copie conforme et certification

Signature le Président, Jean-Louis DELORME